



# ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Mouvement académique 2021 des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)

Rectorat de l'académie  
de Poitiers  
Direction des services départementaux  
de  
l'éducation nationale de la Vienne

Direction des ressources humaines

Division des personnels d'encadrement,  
ATSS et des retraites  
DIPEAR

Bureau de gestion des personnels  
ATSS  
DIPEAR2

**Affaire suivie par**

Julien VIALARD  
Chef de bureau DIPEAR2  
05.16.52.63.13  
Julien.vialard@ac-poitiers.fr

Rectorat de l'académie de Poitiers  
22 rue Guillaume VII le Troubadour  
CS 40 625  
86022 Poitiers cedex

Date **18 FEV. 2021**

N° 2021/020

**Références :**

- Note de service ministérielle du 17 novembre 2020 parue au bulletin officiel spécial n°11 du 3 décembre 2020 ;
- Lignes directrices de gestion académiques du 10 février 2021

**Destinataires :**

**Pour attribution**

Madame et Messieurs les présidents des universités de Poitiers, La Rochelle et de la COMUE Léonard de Vinci  
Monsieur le directeur de l'ISAE-ENSMA  
Monsieur le directeur général du CNED  
Madame la directrice générale du réseau CANOPE  
Madame la directrice générale du CROUS  
Monsieur le directeur du CREPS de Poitiers  
Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (IA – DASEN)  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics locaux d'enseignement (EPLE)  
Mesdames et Messieurs les directeurs de centre d'information et d'orientation (CIO)  
Mesdames et Messieurs les responsables de services du rectorat de l'académie de Poitiers

**Personnels concernés :**

- **Filière administrative** : attaché(e)s d'administration de l'Etat (AAE), secrétaires administratif(ve)s de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES), adjoint(e)s administratif(ve)s de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES)
- **Filière technique** : adjoint(e)s techniques de recherche et formation (ATRF)
- **Filière sociale** : assistant(e)s de service social (ASS)
- **Filière de santé** : infirmier(e)s de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur (INFENES)

**Pièces-jointes :**

- Annexe 1 : lignes directrices de gestion académiques
- Annexe 2 : instructions
- Annexe 3 : calendrier des opérations et pièces à fournir selon le(s) motif(s) de candidature
- Annexe 4 : modalités d'examen des demandes de mutation
- Annexe 5 : fiche de candidature à un emploi profilé (PPr)
- Annexe 6 : fiche de suivi des candidatures à un emploi profilé (PPr)
- Annexe 7 : demande formulée au titre d'une situation médicale et/ou sociale particulière
- Annexe 8 : attestation du service des affaires médicales

La présente note a pour objet de préciser la procédure de participation au mouvement 2021 des personnels susmentionnés. Elle concerne les titulaires en activité ainsi que les personnels détachés, en disponibilité, en congé parental ou de longue durée qui souhaitent être réintégrés.

Les principes et modalités du mouvement académique sont précisées dans les lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels (**annexe 1**).

Je vous rappelle que les opérations du mouvement académique reposent sur l'utilisation de l'application informatique **AMIA** (<https://amia.phm.education.gouv.fr/amia>) qui permet la consultation des postes vacants et susceptibles de l'être, la saisie des vœux de mutation et la consultation des résultats.

J'attire votre attention sur le respect des instructions (**annexe 2**) et du calendrier (**annexe 3**) de participation au mouvement académique 2021, ainsi que sur les règles de départage des candidatures (**annexe 4**).

**IMPORTANT :** En raison des délais nécessaires à l'organisation des opérations du mouvement, le respect des dates limites fixées pour la réception des confirmations d'inscription et des pièces-justificatives au rectorat est impératif.

Je vous demande de porter ces informations à la connaissance des personnels affectés dans l'établissement ou le service dont vous êtes responsable, de les afficher, de bien vouloir faciliter l'accès des personnels concernés à un ordinateur connecté à Internet et d'accompagner ceux-ci au mieux dans leur démarche.

Cette circulaire devra également être envoyée à tous les personnels qui, en congé au moment de sa diffusion, ne peuvent en prendre connaissance dans leur établissement d'affectation.

Je vous remercie vivement par avance de votre collaboration.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

La rectrice de l'académie de Poitiers

Bénédicte ROBERT

Pour la rectrice et par délégation,  
Le secrétaire général d'académie,

Jean-Jacques VIAL